

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 15 MAI 2006

Québec, le 1^{er} mai 2006 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. François Lafond, président, et de M. Pierre Béland, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp.* L'audience publique débutera le **15 mai 2006 à 19 heures et se tiendra à l'Hôtel Lévesque, salle Fraser-Blondeau, au 171, rue Fraser, à Rivière-du-Loup.** Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **19 juin 2006 à 19 h au même endroit**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 15 septembre 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Bécharde. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, 67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup ;
- Municipalité de Cacouna, 415, rue Saint-Georges, Cacouna ;
- Municipalité de l'Isle-Verte, 141, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte (avec accès gratuit à Internet) ;
- Municipalité de Saint-Arsène, 49, rue de l'Église, bureau 201, Saint-Arsène ;
- Municipalité de Saint-Épiphanie, 280, rue Bernier, Saint-Épiphanie (avec accès gratuit à Internet).

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Le projet de Terrawinds Resources Corp., compagnie appartenant à Skypower Corp., consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 201 MW, pouvant produire annuellement environ 633,3 millions de kWh d'électricité. Ce projet a fait l'objet d'un contrat entre Skypower Corp. et Hydro-Québec Production. Le projet prévoit l'installation de 134 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune, réparties sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, plus précisément à Saint-Arsène, à Saint-Épiphan, à Cacouna et à L'Isle-Verte. Au total, 156 emplacements ont été retenus, les 22 emplacements supplémentaires servant à sécuriser le parc éolien en cas de difficulté. Les éoliennes seraient érigées principalement en zone agricole, sur des propriétés privées. Le projet comprend également la construction de 48,9 kilomètres de chemins d'accès, la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV, en plus d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. Le parc éolien serait construit en deux phases. Au cours de la première phase, 6 éoliennes seraient érigées et l'ensemble des chemins d'accès seraient construits. La seconde phase, qui serait complétée l'année suivante, prévoit la construction de 128 éoliennes. Le coût global du projet est estimé à 350 millions de dollars. La durée du contrat de vente d'électricité à Hydro-Québec Production est de 21 ans. Au terme de ce contrat et en l'absence de son renouvellement, tous les équipements hors sol seraient démantelés et retirés du site.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en téléphonant au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, au poste 420. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eoie-riviere-du-loup@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de quatre mois et celui de médiation d'une durée d'environ deux mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup*.

Source : Danielle Hawey
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732, poste 533
danielle.hawey@bape.gouv.qc.ca